

Analyse des Acteurs de la zone côtière mauritanienne

Docteur Cherif A. Mahmoud



**PROGRAMME
CAPACITES ET CONNAISSANCES**

**ANALYSE DES ACTEURS
DE L'ENVIRONNEMENT LITTORAL
EN MAURITANIE**

Par

**Docteur CHERIF A.Mahmoud
Consultant**

Septembre 2007

TABLE DES MATIERES

RESUME	3
I. Analyse du contexte	4
1.1 Le contexte politique, institutionnel et sociétal du pays	4
1.2 Les enjeux économiques de la zone côtière	4
1.3 Les priorités et enjeux environnementaux de la zone côtière	8
1.4 Les politiques nationales mises en œuvre pour un développement durable de la zone côtière	10
II. Analyse des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement	14
2.1 Les forces et faiblesses des acteurs environnementaux clés dans la gestion de l'environnement côtier	12
2.2 Les interrelations entre les acteurs dans le domaine de l'environnement et dans l'appui aux acteurs locaux	18
2.3 Bilan de la situation	18
III. Analyse des déficiences en terme de participation et d'implication des acteurs dans la gestion de l'environnement et pre-identification des besoins pour renforcer leurs capacités	19
3.1. Les déficiences, les besoins et les contraintes de chacun des groupes d'acteurs	19
3.2. Les groupes d'acteurs les plus pertinents pour un renforcement de l'implication de la Société Civile dans la conservation de l'environnement côtier	21
3.3. Les acteurs prioritaires en terme de renforcement des capacités	22
Conclusion	23
Annexes	
Liste des personnes rencontrées	
Références bibliographiques	
Planning / Chronogramme de la mission	
PTF intervenants dans l'environnement littoral	

SIGLES ET ACRONYMES

AMP : Aire Marine Protégée

CCNADP : Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

IMROP : Institut Mauritanien de la Recherche Océanographique et des Pêches

MCM : Mines de Cuivre de Mauritanie

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PACOBA : Projet d'Approfondissements des Connaissances scientifiques de l'écosystème du golfe du Banc d'Arguin

PADPAC : Plan d'Aménagement et de Développement de la Pêche Artisanale et Côtière

PAN : Port de l'Amitié de Nouakchott

PANE : Programme d'Action National pour l'Environnement

PDALM : Plan Directeur de l'Aménagement du Littoral Mauritanien

PNBA : Parc National du Banc d'Arguin

PND : Parc National du Diawling

SNDD : Stratégie Nationale de Développement Durable

SNEDD : Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable

SNIM : Société Nationale d'Industrie Minière

RESUME

La Mauritanie vient de se doter d'institutions démocratiques, à l'issue d'élections libres et transparentes organisées en 2006-2007. Le pouvoir exécutif est un régime semi-présidentiel.

Ces dernières années ont vu le développement d'une économie moderne dynamique dont le centre de gravité se trouve sur le littoral, reposant sur la pêche, le tourisme, les mines et le pétrole, le transport, l'urbanisme et les aménagements hydro agricoles etc. Les principaux enjeux environnementaux dus aux activités anthropiques sur la zone littorale sont liés à ce développement.

Le dispositif de conservation des milieux naturels du littoral mauritanien est déployé autour des Parcs Nationaux du Banc d'Arguin, du Diawling, et de la Réserve du Chott Boul.

Avec le Code de l'Environnement, le PANE, la SNEDD, le Gouvernement a défini les principes qui fondent sa politique environnementale.

Le développement durable de la zone côtière est au centre de la stratégie sectorielle pêche qui met l'accent sur les plans d'aménagement des pêches, élaborés suivant une approche participative des acteurs à travers le CCNADP, et sur le PDALM, validé par un atelier des acteurs.

La Mauritanie est partie prenante des principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement.

La SNEDD replace la gestion des espaces à forte valeur patrimoniale dans le cadre des conventions internationales ratifiées par le pays (CDB, RAMSAR).

Les Stratégies de gestion des activités à fort impact sur l'environnement côtier se réfèrent à la stratégie du secteur maritime, la SNEDD et le PANE, et le PDALM.

Les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement sont des institutions gouvernementales, des collectivités locales, des Organisations Socio Professionnelles, des opérateurs privés, des ONG et des PTF. Les ONG souffrent d'un déficit criant de compétences et de moyens qui limitent leurs capacités d'intervention, ce qui reflète en partie l'absence d'une véritable stratégie d'appui des OSC, chez le Gouvernement et ses PTF.

Cependant, l'approfondissement de la démocratisation des institutions, et la mise en place d'un Ministère chargé des Relations avec le Parlement et de la Société Civile confirment l'intérêt accordé par le Gouvernement au renforcement des OSC.

Les pays de l'UE, et plusieurs partenaires hors UE, concourent au développement des activités de protection de l'environnement côtier.

Dans le domaine de la gestion de l'environnement du littoral, le MDE doit coordonner ses activités avec les Ministères des pêches, du Transport, Pétrole, et du Tourisme.

Parmi les autres acteurs importants, citons l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches, la Délégation à la Surveillance des pêches et au Contrôle en Mer, le Centre de Coordination, de Recherche et de Sauvetage en mer, et l'Office chargé de l'Inspection et de la Salubrité des produits de la Pêche. Ces acteurs interagissent entre eux dans plusieurs activités, ce qui permet des synergies bénéfiques.

La prise de conscience de son importance, l'engagement politique, l'appui des PTF sont autant d'atouts pour une politique de gestion environnementale dynamique et concertée.

Les faiblesses sont liées au manque de capacités des acteurs gouvernementaux et des OSC. Les besoins de renforcement sont en rapport avec la formation, qu'on propose d'exécuter sur la base de modules pédagogiques et de voyages d'études au profit de ces OSC, pour les groupes d'acteurs les plus pertinents, notamment les ONG et la presse qui se sont montrés les plus aptes à véhiculer les messages relatifs à l'éducation/sensibilisation en matière environnementale.

I. Analyse du contexte

1.1 Le contexte politique, institutionnel et sociétal du pays

La Mauritanie est un vaste pays du Sahel situé entre les 15^{ème} et 27^{ème} parallèles de latitude nord. Elle est bordée au nord par l'Algérie et le Maroc, à l'est par le Mali, au sud par le Sénégal, et à l'ouest par l'atlantique centre est qui lui confère une façade maritime de 750 km. Plus de 75% des 1031000km² de son territoire terrestre sont désertique et faiblement peuplé.

Le pays a recouvré son indépendance en 1960, sous le nom de République Islamique de Mauritanie. La trajectoire politique de sa jeune histoire a été marquée par 18 ans (1960-1978) de régime civil, suivis de 13 ans de régime militaire(1978-1984), puis 20 ans(1984-2005) de régime civil à constitution démocratique, mais avec un parlement largement dominé par le parti au pouvoir dirigé par un chef d'Etat autoritaire, ancien colonel de l'armée arrivé d'abord au pouvoir par un coup d'état (1984); ce dernier est renversé en 2005 par un régime militaire qui lance un processus de transition démocratique de deux ans avant de se retirer, laissant au pays des véritables institutions démocratiques, avec une nouvelle constitution qui limite le mandat du Président de la République à un maximum de deux quinquennats, et un nouveau parlement et un président de la république régulièrement élus dans des scrutins transparents. Le mandat du Président est désormais incompatible avec l'exercice de toute fonction publique ou privée et avec l'appartenance aux instances dirigeantes d'un parti politique.

L'opposition démocratique, largement représentée dans les instances de l'Assemblée Nationale, du Sénat, et des conseils municipaux, tous renouvelés durant la transition, bénéficie à présent d'un statut particulier destiné à renforcer son rôle dans la conduite des affaires du pays.

Le pouvoir exécutif est un régime semi-présidentiel conférant au Président de la République des pouvoirs étendus pour la mise en œuvre de son programme. Il détermine et conduit la politique extérieure, de défense et de sécurité du pays. Il nomme le Premier Ministre et, sur proposition de celui-ci, les ministres.

Le pays a connu au cours des trois dernières décennies des grandes perturbations climatiques à l'origine de profondes mutations environnementales, démographiques, économiques et sociales :

- le déficit pluviométrique des années 1970-1980, associé à un accroissement sans précédent du cheptel, a été à l'origine d'une extension du désert sur une superficie de 150000km², soit près de 15% du territoire national;
- une sédentarisation accélérée de la population, dont le pourcentage de nomades est passé de plus de 80% au début des années 1960, à moins de 5% actuellement;
- une urbanisation accélérée consécutive à un exode rural massif, qui a fait passer la population des villes de 4% en 1962, à près de 47% des 2,9 millions d'habitants du pays;
- ce mouvement d'urbanisation a surtout touché la zone littorale, dont la population a connu une croissance exponentielle : limitée, jusqu'aux années cinquante, à quelques centaines de pêcheurs et leurs familles, Imraguen localisés sur le Banc d'Arguin et Ouolofs près du fleuve, elle comptait plus de 900 000 habitants en 2005, dont 100 000 à Nouadhibou, 3000 répartis entre les 14 villages imraguen du PNBA, et entre celui-ci et Nouakchott, 800000 à NKC et 4500 dans la commune de N'diago.

1.2 Les enjeux économiques de la zone côtière

La configuration de l'économie du pays a connu des bouleversements considérables depuis l'indépendance du pays en 1960. Suite aux cycles de sécheresse (années 1970 et 1980) et à la crise du marché du fer (début des années 1980), le pays avait du mettre en place des politiques d'ajustement structurel soutenues par les institutions de Bretton Wood (1985 à 2000). Depuis 2001, la politique macroéconomique du pays est régie par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, CSLP, qui a permis de faire reculer la pauvreté de 51% en 2001, à 46,7% en 2004. A l'économie quasi exclusivement rurale localisée essentiellement dans l'arrière pays, qui demeure le principal secteur productif avec 18% du PIB dont près de 14% pour l'élevage, est venue s'ajouter un secteur moderne dont le centre de gravité se trouve sur le littoral, dominé par la pêche, les services, et, depuis 2006, l'exploitation pétrolière offshore.

- **La pêche maritime**

Avec un littoral qui s'étire entre 16°04'et 20°36'nord sur un linéaire d'environ 750Km, une ZEE de 230000km² et un plateau continental de 39000 km², la zone maritime mauritanienne est réputée être parmi les plus riches du monde en ressources halieutiques. Elle doit cette richesse à la forte productivité biologique de ses eaux induite par un important upwelling présent pratiquement toute l'année dans cette zone de l'Atlantique Centre Est.

La pêche maritime a été et demeure, depuis le début des années 1960, le moteur du développement économique et social de la zone côtière, et le principal pourvoyeur d'emplois modernes du pays.

Le potentiel maximum soutenable (MSY) des stocks halieutiques mauritaniens est estimé à 1,5 millions de tonnes, pour environ 350 espèces commerciales.

Ces ressources sont exploitées par des flottes industrielles, artisanales, nationales et étrangères de diverse nationalité. Le développement de la flottille nationale date des années 1980-90, à la faveur de plusieurs politiques sectorielles mises en place par le Gouvernement pour promouvoir le développement d'un secteur national de pêche, qui, jusqu'aux années 1950, se limitait à une activité séculaire de subsistance menée par quelques centaine de pêcheurs maures imraguen du Banc d'Arguin, et des Ouolofs de N'diogo, localité située à la frontière sud du littoral, en face de Saint Louis du Sénégal. La présence des flottilles étrangères est ancienne, mais elle ne s'es intensifiée que dans les années cinquante.

L'encadré ci-dessous résume les principales données sur la pêche mauritanienne.

Les chiffres clés de la pêche en Mauritanie

- Un potentiel halieutique exploitable d'environ 1,5 millions de tonnes/an
- Une flottille industrielle de près de 350 navires, dont 160 mauritaniens et environ 200 unités appartenant à l'UE, 3000 embarcations de pêche artisanale et côtière (PAC), dont 1600 mauritaniennes
- Un volume moyen de captures totales de l'ordre de 700 000 t/an, dont 620000t. par l'armement industriel, et 80000t. par la PAC,
- 100000 t. débarquées, dont 80000t par la PAC et 20000t par la PI
- Un CA moyen à la première vente de près de 400 000 000 euros
- Deux ports de pêche situés à Nouadhibou, dont un artisanal, et un industriel
- 98% des captures totales exportées
- Une consommation nationale moyenne estimée à 4, 3 kg/habitant/an
- Contribution d'environ 6% au PIB, 25 -30% au budget, 35-40% des recettes d'exportation
- 36 000 emplois, dont 12000 par la PAC, 3000 par la PI, et 21000 induits à terre

Le secteur est encadré par le Ministre des Pêches, chargé de :

- l'aménagement et l'exploitation des ressources biologiques marines, des eaux saumâtres et continentales;
- la conservation, la préservation et la valorisation de ces ressources, notamment les ressources halieutiques;
- la recherche dans les domaines de l'halieutique, de l'océanographie, de l'aquaculture, de la socio économie et des activités connexes;
- l'élaboration et l'application des lois et règlements dans les domaines de son activité;
- la surveillance des pêches et du contrôle dans les eaux sous juridiction nationale;
- le contrôle de l'hygiène, de la salubrité et de la qualité des produits, des établissements et des zones de production;
- la commercialisation, la promotion et la valorisation des produits de pêche et du développement des industries de transformation;
- la promotion et la coopération avec les pays et les institutions et organisations régionales et internationales, spécialisées dans les domaines relevant de ses compétences.

L'essentiel des captures de l'armement national est débarqué à Nouadhibou, au Port Autonome de Nouadhibou (PAN) pour la PI et de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos(EPBR) pour la PAC.

Cependant, les débarquements de la PAC s'échelonnent tout au long du littoral, à raison de 62% en zone nord (Nouadhibou), 2% au PNBA, et 35% en zone sud (sud Cap Timiris).

Les industries de traitement des produits de la pêche sont concentrées à Nouadhibou et à Nouakchott.

D'après les études de l'IMROP, les prises accessoires représentent pour les navires crevettiers 90% des captures totales, composées de 200 espèces pour 4 espèces cibles, et 350 espèces pour 2 espèces ciblées pour les céphalopodières.

S'agissant de l'état d'exploitation des stocks, le 6^{ème} groupe de travail de l'IMROP (décembre 2006), confirmait les tendances observées lors du 5^{ème} GT (décembre 2002), à savoir :

- ressources démersales : diminution forte et continue des indices d'abondance, avec une biomasse divisée par 3 entre 1982 et 2006. La diminution est plus forte pour les espèces côtières sur lesquelles s'exerce une pression de pêche excessive liée à une forte demande de ces produits sur les marchés extérieurs les plus rémunérateurs du Japon et de l'UE : le GT avait diagnostiqué un excédent d'effort de 25 à 40% sur le poulpe dont la biomasse a baissé de 90% par rapport aux années 1960, et une espèce comme le thiof est devenue rare;
- En revanche, l'accroissement du stock de crevette côtière serait une conséquence écosystémique de la surexploitation des poissons démersaux côtiers et du poulpe. Ecologiquement, cette évolution correspond à une diminution du niveau trophique moyen des captures et des ressources disponibles, phénomène connu sous l'appellation de « fishing down marine food web », qui traduit une dégradation globale de l'écosystème;
- ressources de petits pélagiques : surexploitation de la sardinelle ronde, alors que la sardinelle plate côtière continuait à offrir des possibilités pour la PAC.

Tirant les leçons de ces constats alarmants sur les stocks, la stratégie de développement durable du secteur pour la période 2006-2008 met l'accent sur l'amélioration de la gouvernance dans les pêches à travers : (i) l'amélioration des connaissances sur les ressources halieutiques et l'environnement marin ; (ii) l'aménagement des pêcheries (notamment amélioration des mesures techniques et mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries du poulpe et de la crevette) ; (iii) le renforcement de la surveillance des pêches ; et (iv) le développement des mécanismes de concertation.

• Secteur du tourisme

Le développement de l'activité touristique en Mauritanie en est encore à ses premiers pas. L'encadrement administratif du secteur est dévolu au Ministre de l'Artisanat et du Tourisme. L'objectif sectoriel affiché est de viser la promotion d'un tourisme sélectif de nature et de découverte, avec des infrastructures légères, et de rejeter l'option d'un tourisme balnéaire de masse.

Le tourisme, qui en est à ses débuts, s'est surtout développé en direction de l'intérieur saharien et de sites recelant un patrimoine historique remarquable et pour le littoral l'écotourisme dans le PNBA. Des avions charter desservent en direct de l'Europe la palmeraie d'Atar, 15 000 visiteurs pour la saison 2004-2005, dont à peine un millier passe par le PNBA. L'utilisation touristique actuelle du littoral est

Les sites du tourisme littoral

- Nouadhibou : Baie de l'étoile (centre de pêche sportive, ex. campement pêche Air Afrique)
Réserve Satellite du Cap Blanc ;
- PNBA : Ecotourisme ;
- Sites touristiques en construction sur la nouvelle route (opérateurs privés) ;
- Tanit
- Nouakchott : Hôtels privés ;
- Bas Delta du fleuve Sénégal : écotourisme au Parc national du Diawling, campement de Chasse de Keur Macène

ponctuelle et en émergence.

La demande de loisirs littoraux périurbains devant aller croissant, il est nécessaire d'y apporter une réponse, tout en la canalisant dans le cadre d'une gestion plus large des projets urbains des grandes agglomérations de Nouakchott et Nouadhibou.

Les résidences secondaires en bordure du littoral sont entrain de se développer, de façon anarchique, et risquent d'aboutir à une privatisation de facto, et de bloquer l'accès de certaines sections du rivage aux populations locales.

La diversification de l'occupation et des usages de l'espace littoral (camping, hôtels, résidences) est une tendance forte qui demande que leur implantation et densité soient planifiées et compatibles avec les équilibres des milieux naturels.

- **Secteur minier et pétrolier**

Le pays dispose de ressources minières dont les principales sont constituées par les gisements de fer de Zouerate (SNIM), de cuivre d'Akjoujt (MCM), de phosphate de la région de Kaihedi, de gypse de la région de Nouakchott et, de sel près de Zouerate. L'essentiel de l'exploitation minière reste celle des mines de fer dont la production est entièrement destinée à l'exportation et constitue l'une des principales sources de devises du pays (la production est de 11,5M par an avec des réserves estimées à 250 MT de minerai riche, un CA de 240,1 MUSD, > 45% des recettes d'exportation du pays, 13% du PIB). Les minerais sont évacués par le port minéralier de Cansado, à Nouadhibou.

L'exploitation des gisements d'or dans la wilaya de l'Inchiri (Tasiast) a été inaugurée en juillet 2007.

L'exploitation du pétrole offshore a débuté en 2006 avec le puits Chinguetty, foré par la société australienne Woodside à 80km au large de Nouakchott.

Les réserves exploitables étaient évaluées à:

- Chinguetty : 126 à 150 millions de barils
- Tiof 1 et Tiof Ouest : 400 millions de barils

Les investissements d'exploration sont estimés à plus de 600 Millions \$US sur la période 2000-2004.

La production attendue était de 75.000 baril/jour entre 2006-2007, atteignant environ 200.000 b/j à partir de 2008 avec la mise en exploitation des gisements de Thiof, pour une durée d'exploitation d'environ 20 ans.

Mais ces chiffres ont du être révisés en baisse car la production réelle du Chinguetty ne représente que le tiers des prévisions initiales de 75000 barils/J.

Les risques environnementaux associés à l'exploitation offshore du champ pétrolier Chinguetty proviendraient non seulement des déchets de routine mais aussi et surtout des rejets accidentels qui engendreraient des pollutions pouvant s'étendre bien au-delà de la zone d'exploitation, et atteindre les zones écologiques protégés (PNBA, PND, et Réserve du Chott Boul).

- **Autres**

Le littoral constitue actuellement la principale zone de développement des infrastructures urbaines et de transport, avec tout ce que cela comporte comme activités anthropiques, déstabilisatrices de l'environnement (extraction de coquillage et du sable du cordon dunaire pour la construction, passage des véhicules et du bétail qui contribuent à la destruction du couvert végétal de ce cordon dunaire, pollutions diverses etc).

Avec les trois ports industriels de Nouadhibou (PAN, port minéralier, ponton pétrolier), le port de l'amitié à Nouakchott (PANPA), et la route qui longe la bande littorale de Nouadhibou à Rosso, et se prolonge vers le Maroc au nord et le Sénégal au sud, le littoral est devenu la plaque tournante des infrastructures de transport du pays. C'est par les ports de commerce de Nouakchott et de Nouadhibou et le port minéralier que transite l'essentiel des importations et des exportations nationales.

1.3 Les priorités et enjeux environnementaux de la zone côtière

Avec le développement rapide de la zone côtière, qui, après avoir été quasiment inhabitée au début des années 1960, abrite maintenant plus du tiers de la population du pays, et est devenue la véritable colonne vertébrale de son développement économique avec plusieurs secteurs clés (pêche, pétrole, transport etc.), les priorités et enjeux environnementaux du littoral ont beaucoup évolué au cours des trois dernières décennies.

- **La richesse patrimoniale de l'environnement côtier**

L'environnement côtier mauritanien renferme des richesses naturelles, archéologiques et culturelles, importantes et variées. Aussi, le dispositif de conservation des milieux naturels mauritaniens est essentiellement déployé sur le littoral avec 3 aires marines protégées (AMP) : le Parc National du Banc d'Arguin, le Parc National de Diawling, et la Réserve du Chott Boul.

Le Parc National du Banc d'Arguin et la Réserve Satellite de Cap Blanc : le Parc couvre une superficie de 12000 km², dont 50% de milieux terrestres et 50% de territoire maritime. Il représente 30% du linéaire côtier de la Mauritanie, et 60% des fonds inférieurs à 20 mètres du plateau continental. Créé en 1976, il est classé site RAMSAR en 1982, site du Patrimoine Mondial en 1989, et offert symboliquement par le Gouvernement mauritanien comme Don de la Terre en 2001.

Le Parc compte 1500 habitants, dont 450 pêcheurs, répartis entre 9 villages, exploitant une centaine de lanches¹ (les moteurs sont prohibés).

Le PNBA constitue un site de stationnement d'oiseaux migrateurs de dimension continentale et mondiale (près de 2,5 millions dénombrés en 2000, en majorité de limicoles de 15 espèces différentes).

Les mammifères marins les plus communs sont le grand dauphin (*Tursiops truncatus*), le dauphin de guinée (*Soussa teuszii*) et l'orque épaulard (*Orcinus orca*). On observe également des populations de marsouins, globicéphales. Une colonie de phoques moines (*Monachus monachus*) peuple la côte ouest de la péninsule du Cap Blanc. La présence de cette espèce en voie d'extinction a justifié la mise en place de la Réserve Satellite du C.B.

Différentes espèces de tortues marines dont la tortue verte commune (*Chelonia midas*) fréquentent les eaux côtières, en particulier les herbiers et les hauts fonds du Banc d'Arguin.

La richesse halieutique des eaux du Parc n'est pas bien connue. Son évaluation fait l'objet d'un projet financé par la Coopération française, le projet PACOBA avec deux composantes, l'une exécutée par l'IMROP, l'autre directement par le Parc.

Le Parc national du Diawling : situé dans le Bas Delta du Fleuve Sénégal, il couvre 16000 ha d'aire protégée, 56000 ha si on inclut sa zone périphérique qui participe du même écosystème. Elle comprend 25 villages, avec une population de 68 000 habitants ; les villages les plus peuplés sont N'Diogo, chef lieu de la Commune, situé en bord de mer, avec 1600 hbts, Birette (1000), Ziré 2 Takridiant(650) et Ziré 1 Sbeikha (550).

Avant les différents cycles de sécheresse et la mise en place du barrage de Diama, la crue annuelle du fleuve Sénégal inondait des vastes superficies dans le Bas Delta et le mélange des eaux douces et des eaux salées était à l'origine d'un épanouissement de la biodiversité. La réalisation des barrages de Manantali et de Diama a perturbé le cycle annuel des crues et profondément modifié l'environnement et l'économie du Bas Delta. Le barrage de Diama (à 27 km en amont de Saint Louis), achevé en 1985, est l'élément aval du dispositif de contrôle des eaux du fleuve. L'effet écologique majeur de ce barrage est l'arrêt des remontées d'eau salée vers l'amont.

Le PND est établi sur les marais entre les digues du fleuve et la mer. Il couvre la plupart des surfaces humides délaissées par les pâturages et les établissements humains. Les villages occupent les dunes intérieures et la dune littorale.

Dès sa mise en place en 1991, le PND s'est attaché à recréer au niveau des différents bassins les conditions dites « d'avant barrage », par la mise en place de nouvelles digues et d'ouvrages permettant leur alimentation artificielle en eau douce à partir de la retenue du barrage de Diama.

Les eaux ayant transité par les bassins du parc alimentent une vaste zone estuarienne de plusieurs milliers d'hectares. Cet estuaire à alimentation artificielle a permis une régénération spectaculaire de la zone où la vie reprend. Les espèces inféodées à ces écosystèmes, et notamment les mangroves, ont ainsi pu régénérer et offrir d'excellentes conditions de frayères et de nourriceries à un bon nombre d'espèces de poisson et crustacés (mulet, ethmalose, bars et crevettes).

¹ Embarcations à voile latine

Cette mosaïque complexe d'écosystèmes s'inscrit dans l'ensemble écologique plus vaste du Bas Delta, qui constitue une zone de stationnement importante pour les avifaunes migratrices afro-tropicales et paléarctiques, ainsi que pour l'avifaune sédentaire.

Les résultats des dernières observations révèlent la présence de 160 espèces d'oiseaux comprenant 76 espèces d'oiseaux d'eau, 8 espèces de rapaces migrateurs et 56 espèces de passereaux.

Cette restauration des équilibres naturels a déjà eu un impact positif sur l'économie locale, particulièrement dans les secteurs de la pêche et de l'élevage et, surtout, de l'artisanat qui a refait son apparition avec la repousse des *Sporobolus robustus*. Des nouvelles perspectives économiques voient le jour, avec l'introduction de l'écotourisme.

L'invasion d'une plante flottante, *Salvina molesta*, couvrant les plans d'eau et les chenaux et réduisant la biodiversité par effet d'eutrophisation, constitue une des principales préoccupations au niveau du Parc.

La mise en place en 2003 de la Stratégie Nationale pour les Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest inscrit l'effort de conservation mauritanien dans un cadre élargi régional mieux adapté à une démarche de gestion conforme à l'approche écosystémique. Le premier laboratoire de cette gestion conjointe est la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Bas Delta, qui intègre le PND sur la rive droite et le PNOD (Parc National des Oiseaux de Djoudj) côté sénégalais.

La Réserve du Chott Boul

La réserve naturelle du Chott Boul couvre 15 000 ha, et est située le long de la côte atlantique, au nord du Parc national du Diawling, dont elle est le prolongement. Elle participe du complexe écologique plus vaste du Bas Delta. Le site comprend plusieurs types de zones humides: lacs et étangs saumâtres et salés, eaux estuariennes, vasières intertidales et zones humides boisées, berges sableuses et marais intertidaux. Il abrite une avifaune et des peuplements de poisson variés.

- **Les dégradations environnementales induites par les activités anthropiques**

Les conséquences environnementales des activités anthropiques sur la zone littorale sont liées aux barrages sur la zone du Bas Delta, aux infrastructures de transport routières et portuaires, à la pêche, le tourisme, les dégradations du cordon littoral, l'exploitation pétrolière offshore, les quantités importantes de déchets domestiques solides et liquides liées à l'urbanisation et aux activités portuaires.

Le port de l'Amitié de Nouakchott, dont le mur de blocage a été à l'origine de fortes perturbations environnementales du littoral (forte sédimentation en amont, érosion en aval avec menaces de débordement de l'océan sur les ouvrages portuaires et la zone côtière environnante), illustre les risques liés à la constructions d'ouvrages en béton en bord de mer sur ce littoral.

1.4 Les politiques nationales mises en œuvre pour un développement durable de la zone côtière

Avec la loi n°2000-045 du 26 juillet 2000, portant Code de l'Environnement, le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) et, plus récemment, la mise en place du SE/MDE, et de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, le Gouvernement a défini les principes qui fondent sa politique générale en matière d'environnement et de développement, ainsi que le cadre légal et institutionnel destiné à la mise en œuvre des objectifs et stratégies arrêtées par cette politique.

Les objectifs assignés à la politique environnementale sont de garantir :

- la conservation de la diversité biologique et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles;
- la lutte contre la désertification;
- la lutte contre les pollutions et nuisances;
- l'amélioration et la protection du cadre de vie;
- l'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel.

Dans le cadre de la protection des ressources et du milieu naturel, des dispositions sont prévues notamment pour protéger les espèces animales ou végétales en voie d'extinction (phoque moine du Cap Blanc, tortue verte), d'autres concernent l'importation d'espèces exotiques et/ou transgéniques, la

protection de l'atmosphère contre les pollutions par les gaz, la protection des eaux et leur régénération, celles du sol et du sous sol etc.

La SNDD se décline sous la double forme d'une Stratégie Nationale de Développement Durable et d'un Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable, étroitement articulés entre eux. La SNDD vise à fournir avant tout un cadre conceptuel général et cohérent. Elle se concentre à la fois sur la logique globale du développement durable, sur la mise en exergue des enjeux au niveau national et de la nature de leurs interdépendances et sur la nécessité d'articuler de façon cohérente cet objectif avec le cadre de référence de développement du pays, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Du point de vue des échelles temporelles, cette SNDD représente une vision sur 10 ans et se retrouve ainsi calée sur l'horizon 2015 qui est celui visé par le CSLP et les OMD.

Le second, le PANE vise, sur la base d'un diagnostic de l'état et de la gestion de l'environnement en Mauritanie, à identifier, formuler et planifier l'ensemble des actions nécessaires à la mise en oeuvre d'une politique environnementale conforme au concept du développement durable. Il s'agit d'un document plus détaillé que le précédent, dont il constitue le complément opérationnel. Il décline les axes prioritaires définis par la SNDD sous forme d'objectifs opérationnels, d'activités principales, de mécanismes et de délais de mise en oeuvre. Il s'inscrit dans le moyen terme, à un horizon de 5 ans, et, de ce fait, ne comporte que des actions pouvant raisonnablement être menées à bien pendant cette période. Le cadre conceptuel général pour la formulation d'une proposition de SNDD en Mauritanie est défini à partir de cinq axes fondamentaux :

1) La Mauritanie renforce les moyens institutionnels et politiques et gère efficacement l'environnement et les ressources naturelles;

2) La Mauritanie favorise l'accès durable aux services de base comme un moyen stratégique de lutter contre la pauvreté ; La Mauritanie, consciente des enjeux multisectoriels et multi-échelles (du niveau local au niveau global) de la problématique du développement durable, favorise, à tous ces niveaux, une gestion intégrée et participative en vue d'une utilisation efficiente de ses ressources naturelles;

3) La Mauritanie entend gérer son environnement local et global conformément aux engagements qu'elle a pris au sein des conventions internationales;

4) La Mauritanie doit élaborer des mécanismes de financement pour son Plan d'Action National pour l'Environnement et le développement durable.

Ces axes sont déclinés en objectifs prioritaires, qui constituent eux-mêmes l'ossature d'un plan d'action environnemental.

Le développement durable de la zone côtière est au centre de la stratégie de développement du secteur de la pêche et de l'économie maritime de 1998, et de la stratégie de développement durable du secteur de la pêche et de l'économie maritime pour la période 2006-2008 adoptée en 2005.

Dans le domaine de la gestion durable des ressources maritimes, la Mauritanie a déjà mis en place un plan d'aménagement pour la pêcherie du poulpe sur lequel repose en grande partie l'équilibre économique et social du secteur, tandis que la préparation technique des PA de la pêcherie crevette et de la pêche artisanale et côtière a été achevée. En accord avec le CLSP, l'objectif principal du plan poulpe est de maximiser les bénéfices tirés de l'exploitation de la ressource, en respectant la contrainte de durabilité environnementale, économique et sociale de l'activité de pêche. Les objectifs du plan crevettes sont similaires à ceux fixés pour la pêcherie du poulpe (maximisation des bénéfices en objectif principal), mais intègrent en plus l'objectif secondaire de minimiser l'impact de la pêcherie crevette chalutière sur d'autres espèces et sur l'habitat en zone côtière. Ceci témoigne de la volonté d'intégrer une approche écosystémique à la gestion de cette pêcherie.

La priorité assignée par le projet de Plan d'Aménagement et de Développement de la Pêche Artisanale et Côtière (PADPAC) est un développement durable, diversifié et maîtrisé des PAC qui facilite la mise en oeuvre des plans d'aménagement espèces et la réalisation des objectifs sous sectoriels. Les objectifs secondaires sont un développement durable (environnemental

essentiellement, afin de préserver les ressources exploitées), la possibilité de diversification du système d'exploitation (répartition de l'effort en fonction des possibilités offertes par les stocks), et la maîtrise du système d'exploitation (contrôle des intrants et de la production). A moyen terme, le développement de mesures structurantes est considéré par le plan, notamment au travers de la construction de points de débarquement aménagés (les PDA).

Enfin, on notera que ces plans ont été élaborés suivant une approche participative associant l'ensemble des acteurs (administration, recherche, société civile, pêcheurs, PTF etc.). Le Code des pêches et son décret d'application posent comme préalables à leur approbation finale, un avis du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêches (CCNADP) mis en place en 2004, en application de la loi n° 2000-025 du 24 janvier 2000 portant Code des Pêches, et de son décret d'application n°2002-073. Le CCNADP, qui regroupe des représentants du Gouvernement, du secteur privé et de la société civile est chargé de :

- Donner un avis préalable sur les plans d'aménagement et de gestion des pêcheries et sur les modalités pratiques d'allocation de la ressource;
- Emettre un avis sur toutes les questions relatives à la gestion des ressources halieutiques, au développement des activités de pêche, aux cultures marines et à l'organisation du secteur de la transformation et de la commercialisation;
- Donner périodiquement au Ministre chargé des pêches, sur sa demande, des avis consultatifs sur les questions d'ordre général concernant l'exercice de la pêche et la commercialisation des produits de la pêche ou relatifs aux mesures susceptibles d'être prises sur la base de l'article 21 de la loi n° 2000-025 du 24 janvier 2000.

L'étude du PDALM a été bouclée et présentée aux acteurs lors d'un atelier réuni à Nouakchott en mars 2005. Entre autres mesures importantes préconisées :

- **les Directives d'Aménagement du Littoral (DAL)** : élaborées sous la responsabilité de l'Etat et la participation des acteurs, elles fixent «les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires littoraux dans le cadre des vocations définies par le PDALM», ainsi que les «principaux objectifs de localisation des principales infrastructures et équipements de transport, adduction d'eau, défense de la côte et de préservation des espaces naturels, des sites, des paysages et des ressources». Elles précisent les modalités d'application des dispositions du PDALM adaptées aux particularités géographiques locales, et notamment le périmètre de l'emprise du littoral dans la zone concernée et précisent les responsabilités de gestion des différents acteurs publics, parapublics ou privés.

- **L'Observatoire National du Littoral** : dont les missions seraient d'assurer la coordination des différents volets du PDALM, et la capitalisation et la diffusion des informations produites par les différentes composantes du réseau de veille.

L'Amélioration de la gouvernance littorale et environnementale constitue l'un des principaux axes de l'actuelle Stratégie sectorielle pêche, qui a prévu notamment : (i) la mise en place du Code de l'environnement marin; (ii) la promotion de la démarche PDALM (Plan d'aménagement du littoral mauritanien); (iii) la mise en place d'un dispositif efficace de prévention et de lutte contre les pollutions marines; (iv) l'amélioration de la sécurité en mer; et (v) la mise en oeuvre du Code ISPS.

- **Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) ratifiés par la Mauritanie**

La Mauritanie est partie prenante des principaux Accords Multilatéraux sur l'Environnement, issus de la Conférence de Rio de 1992, et de Johannesburg (2002) notamment :

- La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre, Rio - Juin 1992) dont le chapitre 17 du programme 21 introduit la notion de gestion intégrée et durable des zones côtière et la nécessité de renforcer les efforts de coopération régionale;
- La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) (16 août 1996);
- La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS);
- Le protocole de Kyoto à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

- La convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), modifiée par le protocole de 1978;
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale (RAMSAR) 1982;
- La convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (WHC de l'UNESCO) 1982;
- La Convention Mondiale pour la Lutte contre la Désertification (CCD);
- Convention sur le commerce international des espèces de la nature et de la flore sauvages menacées d'extinction (C.I.T.E.S) Washington, 1973;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies OMD (2000);
- Le NEPAD : synthèse du « Millennium Partnership for the African Recovery Programme » et du Plan Omega, le NEPAD définit une stratégie de développement durable de l'Afrique pour le XXI e siècle;
- Le Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO.

D'autres conventions concernant directement la navigation et la lutte contre les pollutions en milieu marin ont été ratifiées :

- COLREG 72, convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer;
- FUND 71, convention internationale portant création d'un fonds d'indemnisation pour les dommages résultant des pollutions par les hydrocarbures;
- LL66 (Load Lines) convention internationale sur les lignes de charge;
- MARPOL 73/78, convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires et son protocole de 1978;
- CLC 69 et protocole 76 sur la responsabilité et les dommages de la pollution par les hydrocarbures;
- La Convention d'Abidjan, ainsi que son plan d'action et son protocole concernant la lutte contre les pollutions en cas d'urgence ont été adoptés en 1981.

- **Stratégie de gestion des espaces à forte valeur patrimoniale**

La stratégie nationale de développement durable (SNEDD octobre 2006) replace la gestion de ces espaces dans le cadre des conventions internationales ratifiées par le pays (CDB, RAMSAR).

En ratifiant la CDB, le gouvernement mauritanien s'est engagé à promouvoir les trois objectifs principaux de cette convention, à savoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ces éléments, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Un des instruments à cet effet est la création d'aires marines protégées dans un but de conservation des espèces menacées et plus généralement des écosystèmes. Cependant, l'évolution générale des idées en matière d'aires protégées, qu'elles soient marines, côtières ou terrestres, est que leur finalité n'est plus désormais la seule conservation mais qu'elles doivent poursuivre simultanément plusieurs objectifs dont celui d'assurer un développement local durable des populations résidentes ou limitrophes, notamment par des activités de substitution, telles que l'écotourisme, à des activités traditionnelles trop prédatrices pour la biodiversité (défrichements, culture, valorisation de produits locaux, chasse, pêche).

La stratégie sectorielle pêche prévoit un processus de réflexion pour formuler des propositions visant à améliorer la gouvernance dans les aires marines protégées et favoriser une meilleure intégration de ces AMP dans la politique d'aménagement des pêches.

- **Stratégie de gestion des activités à fort impact sur l'environnement côtier**

Ces stratégies se réfèrent notamment à la stratégie de développement durable du secteur de la pêche et de l'économie maritime, et à la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et son plan d'action national pour l'environnement (PANE), dont le décret d'application rend obligatoire la réalisation d'études d'impact environnementales pour les activités susceptibles d'avoir des effets sensibles sur l'environnement (liste arrêtée par décret) qui sont soumises à l'autorisation préalable du MDE. Aussi, ces dernières années, la plupart des projets d'envergure ont élaboré des études d'impact environnemental (EIE) incluant des plans de gestion environnementale (Woodside (puits Chinguetty),

route Nouakchott- Nouadhibou, projet port Tanit etc.). La mise en place du PDALM viendra compléter ce dispositif.

II. Analyse des acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement

En Mauritanie, la prise de conscience en matière de gestion environnementale est relativement récente. Les partenaires techniques et financiers du pays ont eu un rôle clé dans cette prise de conscience qui s'est d'abord faite au niveau des acteurs publics. L'adoption de la loi 2000-45 et du PANE, de la SNEDD en 2006, la création du SEE récemment transformé en MDE auprès du PM, reflètent l'intérêt croissant des pouvoirs publics pour une gestion intégrée de l'environnement. Sur le plan de l'approche participative, de la structuration des ONG, associations et organisations rurales communautaires et du renforcement des capacités collectives, des avancées significatives sont à noter. Sous l'impulsion des pouvoirs publics épaulés par les partenaires techniques et financiers PTF (bailleurs de fonds, ONG internationales), des organisations de la société civile, dont le nombre s'est multiplié au cours de ces dernières années, commencent à s'impliquer dans la gestion de l'environnement. Des coopératives et associations de développement communautaires ou de gestion, ont été créées et dotées d'un statut juridique leur permettant d'être des véritables partenaires.

Aussi, les principaux acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement sont des institutions gouvernementales, des collectivités locales (conseils municipaux), des Organisations Socio Professionnelles, des opérateurs économiques privés, des Organisations de la Société Civile (ONG) et des PTF.

2.1 Les forces et faiblesses des acteurs environnementaux clés dans la gestion de l'environnement côtier.

- **Les organisations de la Société Civile (ONG nationales et associations, groupements locaux)**

Bien que la première loi sur les associations date de 43 ans (Loi N° 64-098 du 9 juin 1964), et celle sur les coopératives de 40 ans (loi 67-171 du 18 juillet 1967), ces organisations n'ont connu un développement réel qu'à la fin des années 1990. Entre temps, pour faciliter la constitution des coopératives, la loi de 1967 avait été amendée en 1973 et 1996, en supprimant la conditionnalité imposée par l'ancienne loi, qui rendait le passage par le stade de groupement pré-coopératif pendant un an obligatoire avant d'obtenir le statut de coopérative. La loi sur les associations avait également été remaniée par la loi n° 73007 du mois de Juillet 1973 et le décret N° 76015 portant régime des associations, et la Loi 2000-043 du 26/07/2000 relative au régime juridique particulier des Associations de Développement.(voir encadré) etc. ...

Associations de Développement (loi n°2000-43)

Il s'agit d'associations de droit national ou étranger, telles que définies par les termes de la loi de 1964, ayant pour objet la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté et, d'une façon générale, l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la poursuite d'un ou plusieurs des objectifs suivants : sécurité alimentaire, intégration des couches vulnérables de la population dans le processus de développement, accès des populations aux services sociaux de base, protection de la femme et de l'enfant, protection de l'environnement, secours d'urgence etc. Elles visent à améliorer « dans un esprit de dévouement et de sacrifice, hors de toutes préoccupations lucratives... les conditions de vie des populations ».

L'agrément est accordé par décision de l'autorité chargée de la coordination de la lutte contre la pauvreté et du développement à la base, après avis d'une commission consultative.

Ce remaniement de la législation, qui a simplifié les formalités, et l'espoir de bénéficier des financements accordés par les bailleurs de fonds au profit des Organisations de la Société Civile², expliquent l'engouement qui a abouti à la création de centaines de coopératives et d'associations non Gouvernementales.

C'est ainsi que les localités de la côte ont vu se constituer des dizaines de coopératives et groupements féminins de pêche, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche, d'artisanats divers (tissage etc.), des syndicats, et des associations non gouvernementales (ONG).

² Société Civile : ensemble, à distinguer de l'Etat, des individus en tant qu'ils sont unis par des liens juridiques et économiques, dans des rapports de dépendance réciproque. La société dans son fonctionnement concernant le corps social, par opposition à la chose publique.

Des coopératives et groupements féminins fonctionnent dans tous les villages Imraguen du PNBA et du littoral nord de Nouakchott, et dans les localités de Tiguent et de N'Diago.

La Presse constitue l'une des composantes les plus dynamiques de ces OSC. Si les médias audiovisuels sont demeurés publics et peu diversifiés (une chaîne de télévision et une station radio avec antenne à Nouadhibou), la presse écrite a connu une véritable prolifération au cours de ces dernières années. Cette presse a bénéficié des larges libertés d'expression instaurées par les autorités issues du dernier processus démocratique. Une HAPA (Haute Autorité de l'Audio Visuelle) a été mise en place pour assurer des plus larges libertés des médias officiels, dans le respect des règles déontologiques.

Cependant, la liste des ONG effectivement impliquées dans la gestion de l'environnement côtier est limitée. Et, comme presque toutes les OSC nationales, ces organisations souffrent d'un déficit criant de compétences, d'organisation, et de moyens propres, qui limitent leurs capacités d'intervention. En passant en revue leurs faiblesses, on retrouve notamment :

- Absence de clarté dans les missions : celles-ci sont souvent redondantes, mal cernées, conçues pour « ratisser le plus large possible » des financements dans plusieurs domaines;
- Absence de capacités techniques propres : le personnel permanent se limite le plus souvent au premier responsable (« ONG cartable »), qui embauche « à la tâche » le personnel nécessaire à l'exécution de projets confiés par des bailleurs de fonds;
- elles ne disposent souvent pas de ressources propres pour assurer leur fonctionnement : les cotisations des membres sont souvent symboliques et rarement versées ; au lieu d'être réinvestis dans le renforcement des capacités de l'organisation, les surplus générés par les projets exécutés pour le compte de bailleurs de fonds vont entièrement « dans les poches des responsables »;
- les instances statutaires de l'organisation ne fonctionnent souvent pas : assemblées générale, conseil d'administration, comité de gestion etc. ne se réunissent pratiquement jamais, de sorte que les rapports annuels et les états financiers ne sont pas validés;
- absence de structure administrative fonctionnelle;
- absence de comptabilité;
- beaucoup d'ONG n'ont pas de local propre et sont dépourvues du minimum d'équipement bureautique nécessaire;
- inefficacité de certaines activités exécutées sur financement des bailleurs de fonds, qui sont souvent ponctuelles, limitées dans leur impact qui s'arrête avec la fin de l'activité (ateliers de formation d'une ou deux journées, assainissement d'un quartier etc.), sans relais pour en assurer la continuité.

Ces faiblesses sont en grande partie imputables à l'absence d'une véritable stratégie d'appui au développement des OSC, chez le Gouvernement et ses PTF.

Cependant, les efforts soutenus consentis par le Gouvernement et ses partenaires au développement ont permis d'accumuler une certaine expérience sur laquelle il est possible de bâtir pour accompagner le développement des OSC. L'approfondissement récent de la démocratisation des institutions et la mise en place d'un Ministère chargé des Relations avec le Parlement et de la Société Civile confirment l'intérêt accordé par le Gouvernement au renforcement des OSC.

▪ **Partenaires techniques et financiers (PTF: ONG internationales, bailleurs de fonds ...)**

Les pays européens, notamment la France, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays Bas et la Commission européenne accompagnent depuis de longues années la Mauritanie dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

L'appui au secteur de la pêche (recherche, plans d'aménagement), la conservation de l'écosystème du BA et la gestion intégrée du littoral (PDALM) constituent les priorités pour la coopération française.

Outre l'aménagement des ressources halieutiques et le renforcement de la surveillance, la coopération allemande intervient au niveau du PNBA avec un projet d'appui institutionnel et technique.

L'environnement est un secteur focal de la coopération espagnole qui intervient dans des projets pour les aires protégées et les zones humides et littorales. C'est le premier bailleur de fonds du PNBA.

Un grand nombre de programmes/projets environnementaux ou ayant un impact indirect sur l'environnement sont financés par les bailleurs hors UE, notamment la Banque Mondiale, le PNUD, le PNUE, la FAO, le PAM, le FIDA, la BAD, le FADES, la BID, le Fonds de l'OPEP, la Chine et le Japon. Des ONG internationales comme l'UICN, la FIBA sont également présentes.

C'est le PNUD qui héberge le **programme de micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF/SGP)** créé au lendemain du Sommet de Rio de 1992, auquel la Mauritanie est éligible depuis 2001. Le SGP intervient dans les domaines suivants : protection de la biodiversité, atténuation des effets du changement climatique, la protection des eaux internationales, la gestion durable des sols et la limitation de l'utilisation des Polluants organiques Persistants (POPs). Les projets appuyés par le programme SGP peuvent englober la démonstration, le renforcement des capacités, la recherche ciblée, la concertation et la diffusion, la création d'une plus grande conscience chez les acteurs clefs dans les domaines focaux du FEM, etc. Ils doivent être exécutés par les ONG nationales mauritaniennes, en complément aux actions entreprises par le Gouvernement et les autres partenaires au développement.

Le financement SGP est attribué suivant les critères ci-après, adoptés suite à deux ateliers tenus en 2005 :

- être une association à but non lucratif(ONG) régie par la loi 64/098 et ses textes modificatifs;
- avoir une expérience de terrain auprès des communautaires bénéficiaires à la base;
- concerner l'un des domaines focaux du PMF/FEM;
- démontrer que le projet apportera des avantages environnementaux mondiaux;
- suivre le canevas type de projet SGP;
- disposer d'un système de comptabilité;
- montant maximum : 35000 USD;
- disposer (i) d'un système de retraçabilité des opérations comptables liées au fonds reçus du SGP ; (ii) d'un siège fonctionnel.

Les priorités sont puisées du CSLP et de l'UNDAF.

Bien que la zone du littoral de Nouadhibou à N'Diogo fasse partie des zones prioritaires fixées par la Stratégie de Concentration Géographique du SGP, les projets spécifiques au littoral sont seulement au nombre de trois, sur un total de plus de 74 projets financés depuis 2002.

A noter que la Mauritanie fait partie des six pays africains, latino américains et asiatiques bénéficiaires de **l'Initiative Communautaire pour l'Eau et l'Assainissement (ICEA), un programme de micro-financements du PNUD** créé en réponse à l'une des recommandations du sommet mondial sur le développement de Johannesburg de 2002. L'objectif de ce programme est d'assurer la disponibilité à long terme d'une eau de bonne qualité répondant aux besoins de base des populations pauvres. L'ICEA est domiciliée auprès du programme SGP.

D'une façon générale pour tous ces PTF, les aspects environnementaux sont pris en compte soit dans le cadre de programmes/projets spécifiques soit comme composante intégrée dans les programmes sectoriels ou régionaux (voir tableau).

Ces Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont joué un rôle décisif et continuent d'être les pivots du développement de la politique nationale d'environnement qui repose essentiellement sur leur support technique et financier.

Depuis quelques années les PTF ont mis en place des « groupes techniques thématiques » pour l'harmonisation et la coordination de leurs actions. La coopération allemande (GTZ) est depuis 2003 Chef de file pour le groupe Environnement. Cependant, le fonctionnement de ce groupe est handicapé par l'absence de représentation locale de plusieurs bailleurs intervenant dans l'environnement côtier.

Institutions nationales intervenant dans l'environnement côtier.

Bien que plusieurs départements ministériels aient des compétences en matière d'environnement dans les domaines spécifiques à leur secteur, c'est le Ministère Délégué auprès du premier ministre

chargé de l'environnement (MDE), qui a remplacé en 2007 le Secrétariat d'Etat auprès du PM chargé de l'Environnement, qui en est le pivot. Le MDE est chargé de préparer, coordonner, exécuter ou faire exécuter, suivre et évaluer la politique du Gouvernement dans les domaines de l'Environnement.

Il est responsable de la prise en compte des objectifs du développement durable et de leur mise en œuvre dans les politiques publiques ainsi que dans la gestion des espaces et ressources naturels, et veille également à l'application des dispositions de la loi portant Code de l'environnement. Il est chargé de gérer et coordonner les activités du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) institué par la Loi Cadre sur l'environnement. Le MDE comprend six Directions techniques centrales :

- La Direction de la Programmation et de la Coordination intersectorielle et de la coopération;
- La Direction du Contrôle Environnemental;
- La Direction de la prévention et de la Lutte contre les Pollutions;
- La Direction des Aires Protégées et du Littoral;
- La Direction de la Protection de la Nature.

Un conseiller technique est chargé de l'environnement marin.

Le Département assure la tutelle du PNBA et du PND, ainsi que celle de plusieurs projets mis en œuvre à travers des unités de coordination spécifiques financés par différents bailleurs (ex : du programme Man and Biosphère de l'UNESCO). Certains d'entre eux visent l'amélioration de l'intégration de l'environnement à travers le renforcement des capacités environnementales (formation des acteurs, opérations pilotes intersectorielles). On citera notamment : le projet Articulation Pauvreté – Environnement (PNUE/PNUE), le projet Auto Evaluation des Capacités au PRECASP (Banque Mondiale).

Malheureusement, le pilotage de ces projets est assuré par des comités de pilotage distincts et sans aucune coordination.

Les structures de concertation : le Conseil National pour l'Environnement et le Développement (CNED), son Comité Technique pour l'Environnement et le Développement (CTED) et ses conseils régionaux (CRED), dont l'objectif est de favoriser une planification concertée, une coordination et suivi des grandes orientations nationales touchant aux questions environnementales n'ont jamais vraiment fonctionné, ce qui a handicapé l'intégration horizontale de la gestion environnementale.

Dans le domaine de la gestion de l'environnement du littoral, le MDE doit coordonner ses activités avec le Ministère des pêches pour tout ce qui a trait à la gestion des ressources halieutiques et des différentes pêcheries, le Ministère du Transport désormais chargé de la Marine Marchande (ce qui lui confère le titre d'Autorité maritime) pour les questions liées au domaine maritime (PDALM), le Ministère des mines et du pétrole, et le Ministère chargé du Tourisme.

Centres de recherche

Successeur du Laboratoire de Pêche de Nouadhibou, crée en 1957, et du Centre National de Recherche océanographique et des Pêches (CNROP, 1981), l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP, 2002) est investi du monopole de la recherche halieutique. L'Institut dispose de deux navires de recherche, de laboratoires bien équipés, d'un personnel scientifique de près de quarante chercheurs et cinquante techniciens, et reçoit de l'Etat une dotation budgétaire annuelle de plus de 700 millions d'ouguiyas renforcée par des ressources sur projets fournies par ses partenaires étrangers, ce qui en fait un des centres de recherche les plus importants de la sous région.

Inaugurés en 1985, les Groupes de travail de l'IMROP sur les stocks et pêcheries mauritaniens, qui rassemblent les plus grands spécialistes mondiaux et nationaux des pêches mauritaniennes, font office de véritable système de suivi et d'évaluation du secteur de la pêche, dont ils constituent les meilleures références scientifiques disponibles.

Autre Secteur Public

Parmi les autres institutions publiques intervenant dans la gestion du domaine maritime, la plus importante est la Délégation à la Surveillance des pêches et au Contrôle en Mer, DSPCM, dont la tutelle relève du Ministre des Pêches, avec des larges prérogatives en matière de police environnementale dans la zone littorale (pollution, fraudes et trafics illicites en mer, application des lois et règlements de l'Etat en matière d'hygiène et de sécurité sur les navires, au sauvetage en mer). La Délégation est bien dotée en moyens techniques et budgétaires, ses performances sont jugées

satisfaisantes. Parmi les autres acteurs publics concernés, figurent deux organismes récemment créés, le Centre de Coordination, de Recherche et de Sauvetage en mer, et l'Office chargé de l'Inspection et de la Salubrité des produits de la Pêche, ce dernier ayant hérité des missions du Département Valorisation et Inspection Sanitaire de l'IMROP.

2.2 Les interrelations entre les acteurs dans le domaine de l'environnement et dans l'appui aux acteurs locaux

Ces interrelations entre les acteurs se déroulent à partir du niveau conception des politiques/stratégies sectorielles, à l'exécution des projets sur le terrain. Elles reflètent l'interdépendance étroite entre les pouvoirs publics, responsables de l'élaboration de ces documents, les PTF qui fournissent les moyens financiers et l'assistance technique, et les acteurs à la base, qui sont associés à la préparation et à l'exécution des mesures retenues.

Les projets de politique/stratégie sectoriels, élaborés par le Gouvernement, souvent sur financement des PTF, suivent généralement le processus suivant :

- Préparation du projet sous l'égide de l'Administration;
- discussion en atelier avec la participation du Gouvernement, des PTF, des opérateurs privés concernés, et des OSC (ONG);
- approbation du document par le Gouvernement;
- mise en œuvre des mesures/projets repris dans la matrice annexe au document qui indique le coût, la source de financement, le calendrier et le(s) responsable(s) de l'exécution.

La formule du cofinancement des projets dérivés de ces stratégies par les bailleurs est très répandue (voir tableau). L'exécution des projets est confiée à une structure patronnée par le Gouvernement, avec une participation des populations, le PTF ayant un rôle d'appui et de suivi évaluation.

Il y a cependant des projets qui s'écartent de ce schéma général, notamment au sein du PNBA et du PND, où certains PTF assurent directement l'exécution des projets qu'ils ont initié, dans le cadre de conventions signées avec les institutions concernées (ONG internationales, surtout UICN). Dans ce schéma, le personnel de terrain du PTF traite directement avec les populations concernées (ex.projet mullet de l'UICN).

2.3 Bilan de la situation

Forces

1) Prise de conscience de l'importance de l'Environnement dans la réussite des politiques nationales de développement, reflétée par :

2) La volonté manifestée par le Gouvernement d'intégrer cette thématique dans ses politiques, traduite par la mise en place de politiques, stratégies, législations et institutions et l'adhésion à des conventions internationales visant à assurer une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et fournir des réponses appropriées aux problèmes engendrés par les fléaux naturels et les activités anthropiques;

2) L'engagement des PTF à soutenir sur les plans politique, financier et technique, la politique Gouvernementale d'environnement;

3) Soutien apporté par le Gouvernement et ses PTF, au renforcement des capacités des organisations de la société civile engagées dans la protection de l'environnement, ce que reflète notamment leur implication dans le processus d'élaboration des politiques publiques : les politiques et stratégies de développement nationales et sectorielles sont élaborées avec une approche participative des acteurs, dont les OSC (CSLP, Stratégie secteur maritime, PDALM); l'EIE de WOODSIDE sur le puits Chinguetty a été présenté à un atelier dans lequel les ONG étaient largement représentées etc;

4) Dynamique de développement de la SC reflétée par la création de centaines d'OSC depuis 1992 (environ 1737);

5) importantes mesures d'aménagement du littoral et de ses ressources :AMP, PAP, PDALM etc.

Faiblesses

Acteurs publics : Le principal constat qui se dégage est le caractère dérisoire des moyens dont dispose l'Administration face à l'ampleur des enjeux environnementaux. Le faible niveau technique, la duplication des efforts, la dilution des responsabilités entre les acteurs gouvernementaux contribuent à l'inefficacité de l'administration qui se manifeste notamment par des faibles capacités d'absorption des financements et d'exécution des projets. Le cadre réglementaire souffre d'une faible application et d'un manque d'harmonisation des textes traitant d'une même problématique. La mauvaise coordination entre départements ministériels, constitue un des obstacles majeurs à l'intégration de la politique nationale d'environnement. Elle explique le fait que le Code de l'Environnement maritime, et le projet de plan POLMAR, élaborés par le Ministère des pêches et de l'Economie Maritime, ne se réfèrent ni à la Loi Cadre sur l'environnement et à son PANE, ni au Conseil National Environnement et Développement (CNED). L'absence de base de données sur les questions environnementales est l'une des conséquences de cette faiblesse des services de l'Etat.

Cependant le dernier remaniement du Gouvernement a jeté les bases d'une meilleure synergie entre les actions des différents départements ministériels dans le domaine de l'Environnement. En effet, le Décret n° 086-2007/PM fixant les attributions du MDE prévoit entre autres, sa participation à l'élaboration, et à la mise en oeuvre des politiques sectorielles en tant que celles-ci sont liées à l'environnement, procéder en tant que police environnementale, aux enquêtes, contrôles nécessaires pour vérifier l'application effective de la réglementation et des normes environnementales.

Les OSC restent handicapées par un certain nombre de contraintes : faible niveau technique, forte dépendance des financements extérieurs, duplication des efforts, personnalisation de l'institution, absence de continuité au niveau des actions mises en oeuvre, manque d'évaluation, faiblesse de rendement et faible mobilisation. Les appuis fournis à ces OSC par les PTF et le Gouvernement ne reposent pas sur une stratégie de renforcement de capacité cohérente. Il s'agit le plus souvent de saupoudrage de moyens entre plusieurs organisations, choisies non pas sur des critères de compétences prouvées, mais plutôt sur la base d'affinités personnelles, souvent pour « rendre service » à tel ou tel responsable de l'Etat.

Opportunités

L'intérêt croissant de la Communauté Internationale pour la gestion de l'environnement et le développement durable, reflété par les AME adoptées dans la foulée de la conférence de RIO, l'intégration de ces préoccupations dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles (CSLP, SNDD, stratégies sectorielles pêche et du littoral), le soutien apporté par la communauté internationale à ces politiques/stratégies constituent autant d'opportunités offertes pour un développement durable du système national de gestion de l'environnement de la zone côtière.

Les activités en cours ou envisagée dans le cadre des trois AMP (PNBA, PND, RCB) qui occupent une grande partie du littoral, le développement du PDALM et des PAP, ont besoin, pour avoir des résultats tangibles et durables, de s'appuyer sur une société civile renforcée. La priorité accordée aux OSC par le Gouvernement et ses PTF, qui envisagent de leur consacrer d'importants programmes de développement, devrait permettre de répondre à ce besoin.

III. Analyse des déficiences en termes de participation et d'implication des acteurs dans la gestion de l'environnement et pré-identification des besoins pour renforcer leurs capacités.

3.1 Les déficiences, les besoins et les contraintes de chacun des groupes d'acteurs

- **Secteur public**

Malgré les importantes mesures prises pour renforcer le secteur public chargé de l'environnement, les acteurs gouvernementaux souffrent de nombreux handicaps qui limitent leurs performances.

Les départements ministériels, en particulier le MDE, ne sont pas outillés pour assumer les missions que leur confèrent leurs nouvelles responsabilités dans le domaine environnemental ; l'administration ne dispose pratiquement pas de l'expertise nécessaire, pour traduire en projets/programmes les

politiques et stratégies et assurer le suivi et l'exécution des législations adoptées par le Gouvernement; les structures administratives et législatives sont mal outillées pour faire face aux menaces pour l'environnement marin consécutives au développement de nouvelles activités sur le littoral (exploitation pétrolière, élimination des épaves, transport etc.). Ce qui explique entre autre que les études d'impact prévues par la réglementation, lorsqu'elles sont réalisées, ne sont pas validées de façon indépendante, et que les mesures de suivi prévues par ces EIE ne sont pas toujours mises en place, d'où la nécessité de mettre en place un système d'audit indépendant de validation des études d'impact. En outre, sa faible présence sur le terrain ne permet pas au MDE de faire connaître par les autres acteurs et de suivre l'application de la législation environnementale. Il est important de doter la DSPCM d'agents de surveillance environnementale spécialisés dans les activités maritimes afin de veiller au respect des règlements et engagements pris par les entrepreneurs en matière de conservation du milieu marin.

Au niveau de la Recherche, l'IMROP qui constitue la principale source de données scientifiques sur la zone littorale, est peu outillé en matière de recherche sur l'environnement. Rappelant que « les écosystèmes marins procurent des services environnementaux considérables, et économiquement quantifiables, qui permettent de maintenir les ressources exploitées, que le maintien de la biodiversité est l'élément-clef de l'exploitation durable des ressources biologiques », le 6^{ème} Groupe de travail de l'IMROP insistait sur le fait que, dans le cadre de la bonne gouvernance environnementale, la notion d'écosystème et la nécessité de la conservation de la biodiversité devraient être intégrées dans les plans d'aménagement et de gestion des ressources et de toute utilisation de l'espace marin. Des programmes de recherche devraient être conduits pour caractériser la biodiversité dans toutes ses composantes avec une insistance sur les habitats marins et le benthos. Cette démarche conforte l'approche adoptée par l'Observatoire du Littoral. Elle peut fournir des indicateurs d'évolution de la qualité des eaux et s'insère dans la démarche générale de développer une approche écosystémique. Elle peut aider à évaluer les dégâts causés par des fuites d'hydrocarbures ou par d'autres polluants.

Le GT recommandait l'exécution d'une campagne d'échantillonnage stratifiée visant l'épifaune des zones à substrats durs et la macro-endofaune à substrats mous, le renforcement des programmes de recherche de l'IMROP sur les causes d'échouage des mammifères marins et de leur mortalité liées aux engins de pêche, avec une composante sensibilisation des pêcheurs et du public, et le renforcement des programmes de recherche qui permettront de caractériser les habitats des zones sensibles et de veiller à leur mise en réserve là où cela s'avérera nécessaire et de la capacité d'analyse des matières polluantes. Le développement des capacités en terme d'acquisition d'informations sur la biodiversité devrait trouver des champs d'application pratiques afin d'établir des états de référence et de valider scientifiquement des études d'impact et développer des suivis environnementaux en liaison avec les différents usages des milieux marins (exploitation pétrolière, pêcheries émergentes, aires marines protégées, etc.) et ce, dans une optique de gouvernance environnementale permettant d'assurer une coviabilité entre exploitation et conservation.

- **Les Organisations de la Société Civile**

L'approche participative suivie de façon systématique ces dernières années par les pouvoirs publics permet une présence effective des OSC à tous les processus d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles dans le domaine maritime : la stratégie de développement durable du secteur de la pêche et de l'économie maritime, le PDALM, les PAP, ont été marqués par une participation effective de la FNP, et de plusieurs ONG. La FNP est présente dans les Conseils d'Administration/ Comités de gestion des établissements publics et sociétés nationales du secteur : IMROP, PAN, EPBR, SMCP, Société du Marché au Poisson de Nouakchott, Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP), projet de développement de la pêche artisanale au sud, PDPAS, etc.

Les OSC sont également présentes dans les instances de gestion du PNBA et du PND, et au sein du Conseil Consultatif pour l'Aménagement et le Développement des Pêches CCNADP. Les organisations locales de pêcheurs, la FNP et les ONG, avaient été associées au processus d'aménagement des pêcheries de sélaciens du PNBA, qui avait abouti à un abandon par consensus de la pêche de ces espèces menacées, les pêcheurs bénéficiant de subventions leur permettant de lui substituer une autre pêcherie. Elles ont également été invitées à l'atelier sur le projet de Plan d'Action National pour la Conservation et la Gestion des Populations de Requins en Mauritanie (PAN Requins/Mauritanie).

La FNP a été associée aux négociations de l'Accord de Partenariat Pêche avec l'Union Européenne en 2006.

Cependant, les efforts déployés par les pouvoirs publics et leurs PTF pour assurer une participation efficace des OSC à la gestion de l'environnement littoral n'ont connu jusqu'à présent qu'un succès mitigé, en raison notamment de la faiblesse intrinsèque de ces organisations. Seule la FNP, un petit noyau d'ONG, et les communautés locales du PNBA et du PND, ont développé des capacités leur permettant une participation effective aux activités en rapport direct ou indirect avec la gestion de l'environnement de la zone côtière.

Les principaux besoins sont en rapport avec la formation sur la base de modules pédagogiques axés sur l'environnement littoral et des voyages d'études pour des cadres de quelques ONG soigneusement sélectionnés sur la base de critères de compétences des personnes à former. Les besoins concernent aussi l'organisation et la comptabilité, et la bureautique avec fourniture du matériel nécessaire associée à la formation. L'élaboration et la diffusion de brochures illustrées sur l'environnement côtier et sa conservation, à l'usage des OSC, et susceptibles de servir de référence dans l'enseignement général et la formation professionnelle maritime, pourrait aider à une meilleure compréhension/appropriation de la problématique de gestion de l'environnement littoral.

3.2 Les groupes d'acteurs les plus pertinents pour un renforcement de l'implication de la Société Civile dans la conservation de l'environnement côtier

Ces acteurs se recrutent parmi les groupes qui, par objet ou leur profession, sont directement ou indirectement impliqués dans la gestion et la conservation de la zone côtière : Elus locaux (Conseils Municipaux, membres du Parlement- 54 Sénateurs, 95 Députés), membres des bureaux des sections artisanales de la FNP, coopératives de pêcheurs, groupements féminins, ONG et leurs réseaux sélectionnées sur la base de leurs travaux et du profil de leurs cadres etc.

Les Conseils municipaux présents dans les localités de la zone côtière :

- la Mairie de NDB avec ses 21 conseillers, et un budget;
- la Mairie de Mamghar avec 17 conseillers représentant les 1500 hbts du PNBA;
- mairie de Ouad Naga dont font partie les 1500 hbts des quatre villages du littoral entre le PNBA et NKC;
- Communauté Urbaine de Nouakchott, avec les 8 Moughataa, dont chacune compte UNE mairie de 21 conseillers;
- mairie de Tiguent et de N'Diago avec 17 conseillers chaque.

Les Coopératives de pêcheurs

Les coopératives relativement les mieux organisées sont celles des pêcheurs imraguen dont il existe une pour chaque village du PNBA et du sud. Encore qu'il faille relativiser cette organisation qui repose sur un appui continu des pouvoirs publics et des PTF. Les coopératives de Nouadhibou, Nouakchott et N'Diago n'ont qu'une existence formelle.

Les ONG

L'effectif total de ces OSC a connu une croissance rapide au cours des dix dernières années atteignant le nombre de 1737 unités détentrices de récépissés délivrées par différentes autorités (selon le ministère de tutelle). Sur ce nombre, on compte 900 ONG affiliées **au Cyberforum de la Société Civile**, dont 95 au groupe **Environnement et Développement durable**.

Cependant, les ONG engagées dans des activités en relation avec la gestion de l'environnement littoral sont peu nombreuses (une quinzaine environ).

3.3 Les acteurs prioritaires en terme de renforcement des capacités.

La priorité à accorder à l'éducation et à la sensibilisation sur la gestion de l'environnement milite en faveur du renforcement des capacités des OSC les plus aptes à élaborer et diffuser les messages portant sur le thème de l'environnement côtier. A cet égard, les ONG déjà engagées dans le thème environnement littoral, et la presse sont sans doute les mieux placées. La prolongation des actions engagées en faveur du Groupe Environnement et Développement durable du Cyberforum pourrait apporter une contribution positive à cet effort d'éducation et de sensibilisation.

CONCLUSION

Les enjeux environnementaux de la zone côtière mauritanienne se sont accrus ces dernières années, et continuent de s'étendre du fait notamment de l'augmentation rapide des activités anthropiques, consécutive à l'important boom économique et démographique que connaît cette zone, qui est la principale destination de l'exode rural massif que connaît le pays depuis les cycles de sécheresse des années 1970-80.

Le Gouvernement et les acteurs de la SC sont mal armés pour face à ces enjeux qui sont nouveaux et insuffisamment diagnostiqués.

Cependant, des efforts importants sont entrepris pour renforcer les moyens et les compétences, et la prise de conscience des enjeux au niveau de l'ensemble des acteurs publics et de la société civile.

Malgré leurs faiblesses, certaines OSC ont commencé à se familiariser et apporter leur contribution à la solution des problèmes environnementaux de la zone côtière.

La présente étude, qui part d'un diagnostic succinct de la situation de l'environnement et des acteurs, propose de privilégier le renforcement de ces OSC, en les formant et en leur apportant un soutien logistique leur permettant de participer plus efficacement à l'effort de protection du littoral mauritanien.

ANNEXES

Liste des personnes rencontrées

(Outre cette liste, qui comprend essentiellement les officiels et représentants des PTF rencontrés par le Chef de mission, Dr CHERIF, il y a lieu d'ajouter la plupart des personnes citées dans le catalogue des acteurs, qui ont été contactées par le Chef de mission et/ou le socio économiste, Mr DIA Abdoudaim).

1. Mohamed O/Mohamed Fall, conseiller technique MDE
2. Abdellatif CHERIF, responsable Projet Mulet /UICN Nouakchott
3. Abdallahi Magrega, chargé de programme PND
4. BA Amadou, UICN/PND
5. David Casanova Anoll coordinateur de secteur « Eau, Développement rural, sécurité alimentaire et environnement, Coopération Espagnole Nouakchott.
6. Karl Peter Kirch Jung Directeur du Programme de Gestion des Ressources Naturelles(ProGRN), GTZ, Nouakchott
7. Ingo C.Baun, au ProGRN, GTZ
8. Mohammed Lemine O/Sidi, Chef Département Appui Technique au PNBA
9. Moustapha O/Mohamed, responsable service Appui au Développement durable, PNBA
10. Samba Harouna THIAM, Coordonnateur National SGP, PNUD
11. Oumar Dieng, Maire de la Commune de N'DIAGO
12. Banemou O/TLAYOR, responsable ONG AGREEM, Coordonnateur du « Groupe Environnement et Développement », au CYBER FORUM de la Société Civile, Nouakchott

Références bibliographiques

1. Anonyme. Elaboration, consultation et finalisation du Plan Directeur d'AM2NAGEMENT du Littoral Mauritanien (PDALM) : Diagnostic et Version pré- définitive sans illustration. Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Mauritanie, mai 2005
2. Anonyme. Profil Environnemental de la Mauritanie. Rapport final; Brigit HALLE et Marieme BEKAYE, Délégation de la Commission européenne en Mauritanie, 07/06/2007
3. Anonyme. Rapport d'activité 2006 de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin
4. Anonyme. Rapport d'activité du programme de micro-financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) en Mauritanie/ PNUD, mars 2005- février 2006 ;
5. Anonyme. Rapport d'enquête socio-économique sur la zone d'influence du parc du Diawling, BSA Technologies, novembre 2004 ;
6. Anonyme. Plan de Gestion du Parc National du Diawling et de sa zone périphérique 1996-2001, par l'UICN. Daté d'avril 1996 ;
7. BARRY Mohamed El Habib et Aude Nuscia TAIBI. Le Parc National du Diawling dans le processus de développement durable du bas delta mauritanien du fleuve Sénégal : conflit d'usages et d'acteurs dans un contexte de changements environnementaux et socioéconomiques, PND, Nouakchott, 2003-2004.
8. Anonyme. Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement, octobre 2006.
9. Anonyme. 6eme Groupe de travail IMROP sur l'Evaluation des Ressources et l'Aménagement des Pêcheries. Rapport de Synthèse (version provisoire). Daté de décembre 2006.
10. Anonyme. Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie n° 985 du 30/10/2000.
11. Anonyme. Stratégie de Développement Durable du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime (2006-2008), le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. Nouakchott, mars 2006.
12. Anonyme. Evaluation de l'impact de la libéralisation du commerce : une étude de cas sur le secteur des pêches en République islamique de Mauritanie. Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 2006 ;
13. Olivier Hamerlynck et Stéphanie Duvail . La Restauration du delta du fleuve Sénégal en Mauritanie. Une application de l'approche écosystémique, UICN Programme zone humides et ressources, 2003.

PLANNING/CHRONOGRAMME DE LA MISSION

	10-15 juillet	16- 25 juillet	26 juillet 10 août	11-31 août
COMPILATION DOCUMENTAIRE	NKC par D. CHERIF			
	NDB par Sociologue			
VISITES ET INTERVIEWS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS		NKC par. CHERIF		
		NDB par Sociologue		
VISITES DES VILLAGES ET CAMPEMENTS DE LA COTE			DR CHERIF+ Sociologue	
INTEGRATION, REDACTION ET SOUMISSION DU RAPPORT				DR CHERIF

Tableau 1 Partenaires techniques et financiers intervenant dans l'environnement littoral

PTF	Projets/Programme ABR	PROJET	PARTENAIRES	DUREE	MONTANT €
CE	PASOC	Programme d'appui à la société civile et à la bonne Gouvernance		2007-12	4 500 000
	APP	Accord de partenariat pêche	Ministère pêche	2006-12	10 000 000, dont PNBA 1000.000
		Enlèvement des épaves de la Baie de Cansado	Ministère transport	2006-09	26 000000
Allemagne	PROGRN (programme de gestion des ressources naturelles)	Coordination des politiques environnementales dans le pays	(Appui institutionnel et technique au PNBA)	2005-10	8 820 000
	PARH	Aménagement des ressources halieutiques	MP	2005-08	2 000 000
		Surveillance de la pêche III	MP	2003-08	5 090 000
France	PDU- NDB	Programme de développement urbain Nouadhibou	2006-07		3 200 000
	PRCC	Programme de renforcement des capacités commerciales dans les secteurs pêche et tourisme	FNP	2006- 08	2000 000 ?
	PACOBA	Projet d'approfondissement des connaissances scientifiques du Banc d'Arguin	IMROP/ PNBA	2007- ?	1 500 000
		Pêche artisanale	A3PAM		
Espagne	Domaine 1 : Appui pour la gestion des Aires Protégées				
	Composante 1 :PNBA	Appui au développement et mise en place d'une stratégie du tourisme durable au PNBA	ONG IPADE, PNBA	2005-08	1134153 (Espagne 902303, PNBA 166850, GTZ : 65000)
		Réserve satellite du Cap Blanc	CBD Habitat/ONG ANNAJAH	2006-08	385399(AECI :219 329, Parcs nation. Esp: 138670,PNBA:24400)
		Appui au PNBA (Ministère Environnement Espagne)	FIBA	2006-08	860 000 Minist Environ Espagne
		Projet Phoque Moine	CBD Habitat/ ANAJAH	2007-08	281.520
	Composante 2 : PND et RBT	Appui à la restauration des ressources naturelles et au développement Communautaire de la RBT du BD mauritanien	MDE/ PND	2007-10	923750
	Dom. 2 :protection Aires non protégées :	Projet « Zones humides » : inventaire, développement outils (Zone RAMSAR, plan aménagement et gestion)	MDE(évaluation en cours)		
	Dom. 3: Renforcement capacités	Ateliers, formation			30.000/an
		Publication « Guide Ecotourisme de la Mauritanie »	SE/MDE	2007-09	50.000
		PADPAC	FAO MP	En cours	
		Améliorer sécurité alimentaire femmes qui se livrent à la PA dans les zones urbaines de NKC et NDB	ONG Intermo Oxfam	2007-10	600.000

PTF		PROJET	PARTENAIRES	DUREE	MONTANT(\$)
PNUD		Appui à la mise en œuvre du CSLP, (réduction pauvreté par gestion durable de l'environnement	CDHLCPI	2003 08	3.226.000
		Projet biodiversité Mauritanie/ Sénégal (coopération : PNUE, GTZ, Pays Bas)	SE/MDE, MH	2005- 08	12 760.360 8390 360 (FEM)
		Mise en place du PANE	SE/MDE	En cours	482.000
		Renforcement des capacités des ONG sur les domaines focaux du SGP	?	?	19.895
		Intégration secteurs productifs dans la conservation de la biodiversité du BA , appui à la mobilisation des ressources et à la mise en œuvre du projet	PNBA	2007- 08	35962 (2007)
		Articulation Pauvreté Environnement (PNUE)	SEE/MDE	2005 -08	660.000
		Stratégie et plan d'action pour le renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement global et national	SEE/MDE	Jusqu'à fin 2007	200.000(FEM)
	FEM-SGP	Renforcer les capacités de la société civile en faveur de la protection de l'environnement.	ONG nationales	?	?
BM	PRECASP	Renforcement capacités du Secteur public: appui au développement local et protection de l'environnement	SEE/MDE	En préparation	10.695.000(3350000 composantes environnementales)
FAO	Programme ALPHA	Appui à la CRSP pour l'opérationnalisation du programme régional de promotion de la pêche responsable, de la protection et à la préservation du milieu marin.	MP	2004 -07	368.154
	CCLME	Grand écosystème marin du courant des Canaries (coopération FEM)		2004-07	700.001
BAD	PDPAS	Projet Développement Pêche Artisanale Sud	MPEM	2001- 06	5.000.000
UICN (financés par SCAC,AFD, FFEM, CE, Coopération néerlandaise, FEM /PNUD, BM)					
	PROJET	PROJET	PARTENAIRES	DUREE	MONTANT(€)
	PDALM	Plan Directeur d'aménagement du littoral mauritanien .	UNEP/WCMC	2004 -07	410.000
		Cogestion des ressources halieutiques partagées en Mauritanie et au Sénégal (mulet,courbine, tassergal)	MPEM	2005 -07	1.416.000
	RBT	Réserve de biosphère transfrontière du Delta du fleuve Sénégal(RBT)		2004-07	810.000
	RAMO	Renforcement des capacités en gestion participative des AMP sous-régionales			